

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Règles particulières concernant les marchés publics pour les médicaments biologiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant des règles particulières concernant les marchés publics pour les médicaments biologiques.

L'article 71*bis* de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités a été inséré suite au constat qu'un trop grand nombre d'hôpitaux n'utilisent pas, ou du moins pas de manière optimale, la législation relative aux marchés publics. Pour de nombreux produits en particulier, il semble y avoir un certain nombre d'obstacles dans les documents d'appel d'offres qui, dans la pratique, empêchent la concurrence de jouer pleinement.

Le projet d'arrêté royal prévoit des mesures spécifiques pour certaines catégories de produits qui sont concernés par la législation relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Il prévoit les mesures suivantes pour les médicaments biologiques :

- obligation d'attribuer un marché public pour les médicaments biologiques dans les neuf mois après qu'un médicament biologique équivalent soit inscrit sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables et qu'il soit disponible
- limitation de la durée des marchés publics à deux ans, renouvelable deux fois d'un an si aucun autre médicament biologique équivalent n'est remboursable
- établissement d'un certain nombre de critères qui ne peuvent pas être utilisés lors de l'attribution des marchés publics pour les médicaments biologiques

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be